

La proposition, mise aux voix, est adoptée sur division.

Sur la proposition de M. Case, il est ordonné qu'un mémoire, avec supplément, en date du 12 avril 1948, de la Chambre canadienne du commerce, soit imprimé (voir *Appendice "A"*).

Le président donne lecture d'un certain nombre de télégrammes et de lettres renfermant les vues d'organismes d'ingénieurs et d'autres personnes relativement au sous-alinéa (ii) de l'alinéa i) de la clause 2 du bill n° 195.

Il est ordonné qu'un mémoire, du 26 avril 1948, de l'Institut de chimie du Canada, soit imprimé en appendice (voir *Appendice "B"*).

Sur la proposition de M. Mitchell,

*Il est résolu*,—Que l'étude du sous-alinéa (ii) de l'alinéa i) de la clause 2 soit remise jusqu'après réception des exposés des organismes d'ingénieurs d'ordre national.

Sur la proposition de M. Adamson,

*Il est ordonné*,—Que le projet de code du travail, avec mémoire explicatif, en date du mois de février 1948, préparé par le Congrès canadien du travail, soit imprimé en appendice (voir *Appendice "C"*).

Sur la proposition de M. Adamson,

*Il est résolu*,—Que tous les exposés écrits soient examinés par le sous-comité directeur avant leur impression.

Le Comité ordonne d'envoyer des télégrammes aux organismes d'employés et d'employeurs d'ordre national pour les aviser que le Comité pourra recevoir leurs exposés écrits supplémentaires jusqu'au jeudi 6 mai au plus tard.

A 11 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 29 avril, à 10 h. 30 du matin.

*Le secrétaire du Comité,*

J.-G. DUBROY.